



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

CONSEIL COMMUNAL

Le 22 janvier 2020

**Préavis N° 25/2019 concernant la convention de fusion entre les communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 21 janvier 2020 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 25/2019,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité avec 53 voix pour et 6 avis contraires, les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- **Accepter la convention de fusion signée par les municipalités de Blonay et St-Légier - La Chiésaz telle que remise avec le présent préavis**

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 21 janvier 2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

  
Jacques Reymond

La secrétaire

  
Séverine Rotondo

